

## LA DRH DIGNE HÉRITIÈRE D'HARPAGON

Le 16 février dernier, à l'image du héros de « l'avare » de Molière, la DRH présente les mesures catégorielles 2012 et le bilan 2011.

L'enveloppe 2012 est fixée à 21,9 M€ au titre des économies d'emplois et une enveloppe supplémentaire de 10 M€ est allouée au titre des mesures RGPP (prime de restructuration, ITM, prime de départ volontaire).

La DRH présente quatre mesures principales :

- la fusion des corps de catégorie B à hauteur de 5,7 M€, là où, elle estime que le coût à l'année est de 11,4 M€.
- la mise en œuvre de la prime de fonction et de résultats (PFR) pour les C administratifs, les architectes et urbanistes de l'état (AUE), les inspecteurs et les inspecteurs généraux (IGADD/IADD) ainsi que la poursuite du dispositif pour les autres corps bénéficiaires à hauteur de 6,63 M€.
- La revalorisation de l'indemnité spécifique de service (ISS) pour les TSE, les ITPE et les Contrôleurs à hauteur de 4,15 M€.
- La poursuite des mesures de repyramidages de 2011 à hauteur de 2,00 M€. Sur ce sujet aussi bien en matière de bilan que d'utilisation au titre de 2012 la DRH est restée très évasive, ne permettant pas aux organisations syndicales d'en percevoir l'utilisation !

**FORCE OUVRIÈRE** s'étonne que la part

réservée au titre du rapprochement des régimes indemnitaires du MAAPRAT (4,5 M€ en 2011) n'apparaisse plus clairement dans la présentation. Les ambitions de la DRH auraient elles fléchi ?

**FORCE OUVRIÈRE** rappelle que sa revendication est l'alignement sur le régime indemnitaire des agents de l'industrie présents dans les services du MEDDTL.

### **FORCE OUVRIÈRE**

dénonce l'attitude de l'administration qui, sans attendre les arbitrages rejette sa revendication de revalorisation de la grille au 1er janvier 2012.

### **FORCE OUVRIÈRE**

fustige l'utilisation des suppressions massives de postes qui dégrade fortement les conditions de travail des agents moyennant une maigre augmentation de leur rémunération.

De plus, **FORCE OUVRIÈRE** exige que l'administration dispose d'une enveloppe supplémentaire dédiée aux mesures statutaires. En effet, les réformes statutaires amputent l'enveloppe catégorielle annuelle spoliant ainsi l'ensemble des agents. **L'enveloppe catégorielle doit être utilisée uniquement pour améliorer la rémunération des agents par le biais de l'augmentation des taux de promotions ou des régimes indemnitaires par exemple.**

**FORCE OUVRIÈRE** observe que pour la première fois, en 2011, la DRH consomme l'ensemble des crédits alloués aux mesures catégorielles. Cependant l'administration ne



respecte pas ses engagements sur tous les corps. En effet, le 0,7 M€ destiné à la fusion des corps de catégorie B, en 2011, n'a pas bénéficié à ces agents. En outre, pour la deuxième année consécutive les agents « Berkani » sont victimes de la non revalorisation de leur grille malgré l'enveloppe

dégagée. L'administration se comporte en « patron voyou ». C'est inacceptable, les cinq premiers échelons du 1er niveau de grade et les quatre premiers du 2ème niveau de grade sont sous le SMIC. **L'administration est hors-la-loi depuis 2 ans.**

### Les principales dispositions annoncées par la DRH sont :

La prise en compte des fusions de corps de catégorie B à hauteur de 5,7 M€, **soit pour une durée de 6 mois.**

#### Corps techniques :

- Revalorisation des coefficients de grade ISS de 1 point pour le corps des techniciens, soit environ 400 € par agent.

Il est à noter que 0,5 point d'ISS pour le grade de TSE représente 0,7 M€ soit le montant des mesures catégorielles 2011 non consommé pour la fusion des corps. **La DRH dit vouloir privilégier le grade de TSE en matière d'ISS en 2012 mais ne le fait pas.**

De plus, la DRH n'a prévu aucune amélioration indemnitaire pour l'emploi fonctionnel (EF). Pressée de l'effacer, **la DRH le dévalorise.**

**FORCE OUVRIERE** exige le maintien des avantages de l'emploi fonctionnel et l'application immédiate de l'objectif cible du régime indemnitaire du projet de fusion (ISS : 16 points pour les TSE et 18 points pour les TSP-TSC, en matière de PSR : revalorisation à hauteur du projet de fusion).

- Augmentation du coefficient de la prime de service et de rendement (PSR) de 0,01 point pour l'ensemble des corps techniques (soit, pour le corps des TSE, entre 10 et 15 € par an !) et de 0,28 point pour les dessinateurs et les experts techniques (ETST).

Cette revalorisation indemnitaire se situe entre 229 et 274 € pour les dessinateurs et entre 156 et 165 € pour les ETST. Elle peut être nulle ou moindre si le plafond des 2 points de PSR est atteint.

Cette amélioration est insuffisante pour **FORCE OUVRIERE**, elle traduit, tout comme la non application de l'échelon spécial (IM 430) aux dessinateurs, le mépris de la DRH pour les C techniques. Ils sont à nouveau les « oubliés » des mesures catégorielles.

**FORCE OUVRIERE** rappelle à l'administration que les dessinateurs sont majoritairement affectés dans les DDT(M) et qu'à ce titre, ils doivent aussi, tout comme les ETST qui appartiennent à un corps similaire, bénéficier d'un alignement de leurs rémunérations sur celles des agents du MAAPRAT.

- Revalorisation moyenne de 250 € de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les adjoints techniques.

**FORCE OUVRIERE** invite les agents à la vigilance compte tenu des difficultés récurrentes pour obtenir annuellement l'augmentation du plafond de l'IAT qui est nécessaire pour pouvoir bénéficier de la revalorisation annoncée.

#### Corps administratifs :

- Revalorisation équivalente à 0,10 point du coefficient de résultat de la PFR pour les attachés soit une augmentation moyenne de 200 € pour l'ensemble des corps de catégorie A administrative concerné.
- Revalorisation moyenne de 500 € de la PFR pour les corps de catégorie B administrative (secrétaires administratifs (SAE), contrôleurs des transports terrestres (CTT), contrôleurs des affaires maritimes (CAM)).
- Mise en œuvre de la PFR notamment pour les C administratifs (adjoints administratifs et syndics des gens de la mer).

L'administration annonce une augmentation moyenne du régime indemnitaire de 250 €. Quel cynisme de la DRH, en effet, après avoir vanté les mérites de la PFR qui permet de revaloriser plus largement et plus facilement les régimes indemnitaires, **la**

**DRH réduit le montant de revalorisation annuel qui passe de 500 € à 250 € en moyenne.** De plus, avec la PFR les écarts entre agents vont se renforcer et précariser davantage la rémunération de la catégorie C administrative.

## Personnels non titulaires :

- Poursuite de la revalorisation à hauteur de 400 € par agent pour les PNT RIL.
- Annonce de la revalorisation de la grille de salaire des agents « Berkani » (simple mesure de rattrapage du SMIC). **C'est la troisième année consécutive que la DRH propose cette mesure. FORCE OUVRIERE** reste vigilant pour que son application se concrétise !
- Complément de rémunération de 400 € en moyenne (au prorata du temps de travail) pour l'ensemble des agents « Berkani ».
- Complément supplémentaire de rémunération de 400 € en moyenne (au prorata du temps de travail) pour les agents « Berkani » exerçant des fonctions non traditionnelles de types administratif et technique.

**FORCE OUVRIERE** dénonce l'attitude de l'administration qui refuse la création d'un complément de rémunération au bénéfice des agents « Berkani » sur des fonctions traditionnelles au titre des contraintes supplémentaires subies (multiples trajets domicile-travail par jour, horaires décalés) et exige qu'aucun agent ne soit laissé au bord de la route.

L'administration renvoie à nouveau les réponses promises aux questions posées en CAP et reposées en séance à des réunions ultérieures. Quand répondra-t-elle enfin ?

**En conclusion**, la DRH fait preuve de bien peu d'ambition pour ses agents, Elle explique qu'il convient de répartir l'enveloppe budgétaire et fait sienne la citation de Jacques PREVERT en demandant aux agents de se l'appliquer :

**« Saint-Martin a donné la moitié de son manteau à un pauvre : comme ça, ils ont eu froid tous les deux. »**

**FORCE OUVRIERE** rappelle que le gouvernement a décidé le gel du point d'indice jusqu'en 2013 alors que les prix ne cessent d'augmenter. Pour

**FORCE OUVRIERE** ces mesures

catégorielles ne sont pas à hauteur des pertes de rémunération et de pouvoir d'achat subies par les agents (plus de 12% en 11 ans).

**FORCE OUVRIERE appelle l'ensemble des agents à se mobiliser pour :**

**la revalorisation immédiate du point d'indice à hauteur de 5%,**

**un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 par l'attribution de points d'indice,**

**la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire pour toutes les catégories avec le minimum de rémunération à 120% du SMIC,**

**une prime de transport pour tous et la revalorisation des indemnités kilométrique, de repas et de nuitée.**

## Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

GRADE :

INM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN FO-PETULTEM**

**MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche  
92055 - Paris La Défense Cedex 04**